



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



RISQUE GAZ



RISQUE INDUSTRIEL



RISQUE INONDATION



RISQUE CLIMATIQUE



Information préventive

édition 2023

DOCUMENT A CONSERVER

Le mot du Maire

Nous avons tous en mémoire des catastrophes naturelles (VAISON LA ROMAINE, en septembre 1992...) ou technologiques (SEVESO, 10 juillet 1976) très lourdes de conséquences aussi bien en terme de vie humaine que de dommages matériels et environnementaux.

Prévenir ces risques et surtout être préparé à affronter ces conséquences sont les meilleurs moyens pour en limiter les effets.

La présence de l'usine **APERAM ALLOYS IMPHY** (classée SEVESO seuil bas), **de la Loire et de l'Ixeure, ainsi que les axes routiers et ferroviaires** sont autant de facteurs faisant peser un risque de sinistre.

Le Document d'Information sur les Risques Majeurs, dit DICRIM, vous informe sur les principaux risques majeurs identifiés sur IMPHY. Vous y retrouvez les conduites à tenir lors du déclenchement de l'alerte à la population.

LE DICRIM est édité dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectif d'organiser les secours et prévoir les actions de sauvegarde et de retour à la normale en cas de crise.

Récemment, le conseil municipal a investi un conseiller délégué aux questions relatives à la sécurité civile.

Il s'agit de M. Régis BUSSY.

Il reste à votre disposition pour tout renseignement concernant ce document et le Plan Communal de Sauvegarde.

Je vous invite à lire ce Document d'Information sur les Risques Majeurs présent sur notre commune et à le conserver précieusement.

Cependant, il ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante, notamment les risques domestiques et routiers, pour lesquels nous devons tous rester très vigilants.

Le Maire,
Régine ROY

Le droit à l'information :

Cadre légal :

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Les articles R124-1 à D125-36 du Code de l'Environnement relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précisent le contenu et la forme de cette information.

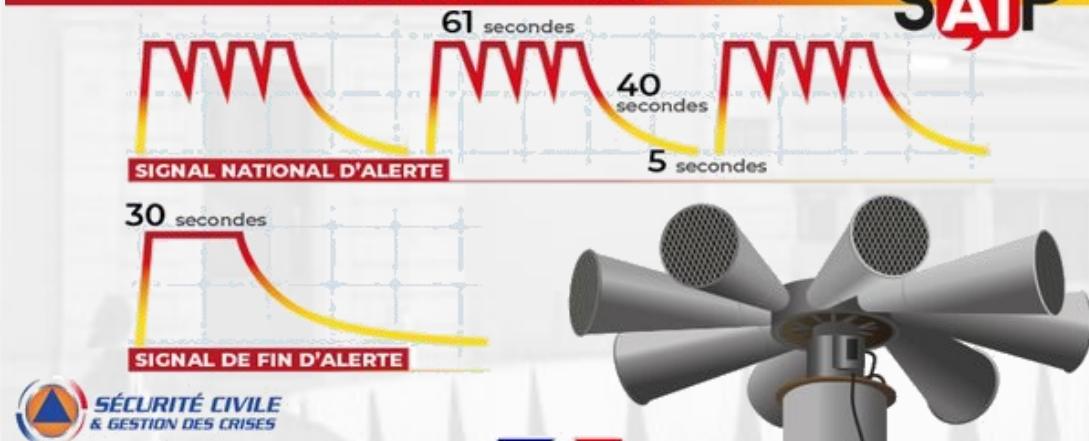
L'ALERTE

Selon la nature du sinistre l'alerte peut être donnée par :

- la **sirène d'alerte** communale située sur le toit du Gymnase Léon Wintzinger (elle fait l'objet d'essai mensuel)
 - le **système informatique de télalerter**, qui peut envoyer l'alerte et la conduite à tenir par :
 - appel téléphonique
 - SMS
 - courriel
 - fax
- (inscrivez-vous en mairie ou depuis le site internet de la mairie).
- le **dispositif mobile d'alerte**, capable de délivrer quartier par quartier, l'alerte et la conduite à tenir.
 - **en porte à porte**, par les secours ou les intervenants prévus au Plan Communal de Sauvegarde.

SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

SAIP



RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE D'IMPHY

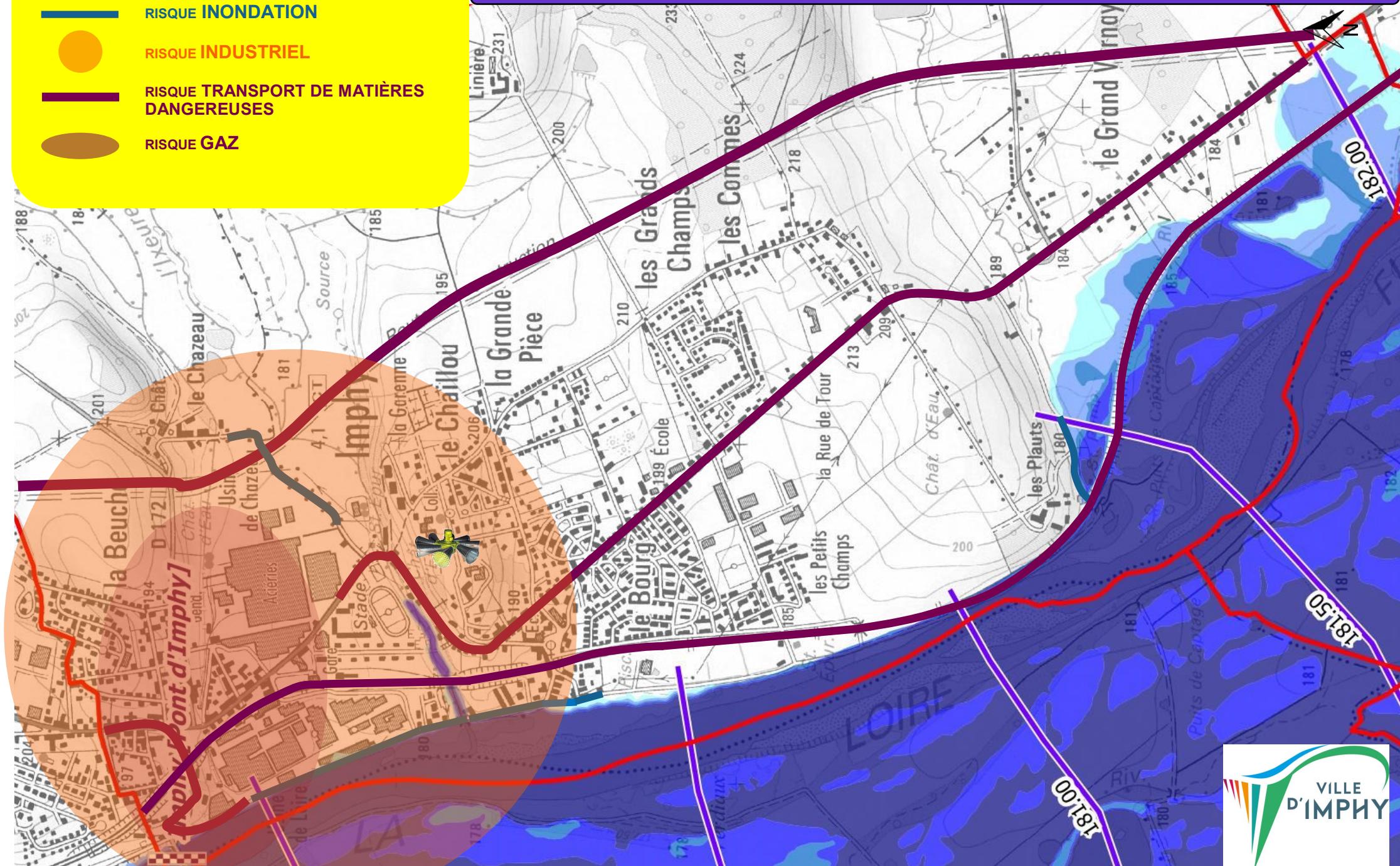
RISQUE INONDATION



RISQUE INDUSTRIEL

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RISQUE GAZ



RISQUE INDUSTRIEL

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs centaines de mètres du lieu de l'accident.

La commune d'IMPHY est concernée par l'entreprise **APERAM ALLOYS IMPHY**, classée SEVESO seuil bas.

Cette entreprise est doté d'un Plan d'Opération Interne des Secours (POI). Il a pour but de gérer avec le maximum d'efficacité les opérations de secours et prendre toutes les dispositions pour protéger les personnes, et placer les installations dans un état de sûreté le moins dégradé possible en cas de sinistre.

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit une stratégie d'intervention en cas d'accident (information, alerte, évacuation, hébergement).

Tout comme pour le risque de transport de matières dangereuses, selon l'importance du sinistre, le lieu du Centre d'Accueil et de REgroupement (CARE), pourra vous être indiqué hors de la commune lors de l'ordre d'évacuation.



PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures, avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident de matières dangereuses, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

METTEZ-VOUS A L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres

CALFEUTREZ AVEC DU GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AERATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation

ELOIGNEZ-VOUS DES FENETRES, afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

SI VOUS ETES DANS VOTRE VEHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

EN CAS DE GENE RESPIRATOIRE, respirez à travers un linge humide

EN CAS D'IRRITATION, se laver et si possible changer de vêtements

ECOUTEZ LA RADIO, FRANCE BLEU AUXERRE, bande FM : 104.0

NE PAS TELEPHONER, sauf pour donner l'alerte

RESTEZ A L'ABRI, jusqu'à la fin de l'alerte, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PAS FUMER, NE PROVOQUER NI FLAMME NI ETINCELLE



Dès la fin de l'alerte, aérer le local de confinement

RISQUES TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RISQUE GAZ

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant pendant leur transport,

- par voie routière :

-> **route Départementale 981**

-> **rue Paul Vaillant Couturier**

-> **avenue Jean Jaurès**

-> **rue Edouard Vaillant**

-> **rue Daniel Petit**

- par voie ferroviaire :

-> **ligne 760 000 NEVERS - CHAGNY.**

Le risque Gaz est consécutif à un accident se produisant sur la conduite souterraine de gros diamètre située entre le « **Pont de Loire** » et le pont de chemin de fer **rue Daniel Petit**.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les risques encourus par la population dépendent du produit transporté.

Une explosion, un incendie, un nuage toxique peuvent être une ou des résultantes de l'accident.

Les populations premièrement impactées et sensibilisées sont les riverains des voies de circulation routières et ferroviaire citées.



PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures, avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident de matières dangereuses, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

METTEZ-VOUS A L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres

CALFEUTREZ AVEC DU GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AERATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation

ELOIGNEZ-VOUS DES FENETRES, afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

SI VOUS ETES DANS VOTRE VEHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

EN CAS DE GENE RESPIRATOIRE, respirez à travers un linge humide

EN CAS D'IRRITATION, se laver et si possible changer de vêtements

ECOUTEZ LA RADIO, FRANCE BLEU AUXERRE, bande FM : 104.0

NE PAS TELEPHONER, sauf pour donner l'alerte

RESTEZ A L'ABRI, jusqu'à la fin de l'alerte, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PAS FUMER, NE PROVOQUER NI FLAMME NI ETINCELLE



Dès la fin de l'alerte, aérer le local de confinement

RISQUE INONDATION

La commune d'IMPHY est concernée par les inondations par débordement de la Loire et de l'Ixeure.

La commune est intégrée au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) LOIRE, secteur compris entre NEVERS et SAINT LEGER DES VIGNES.

Les prévisions des crues de la Loire sont assurées par l'Etat. Ainsi le SPC (Service de Prévisions des Crues) Loire-Cher-Indre surveille la Loire Nivernaise.

Les niveaux de vigilance sont les suivants :

VERT : pas de vigilance particulière requise.

JAUNE : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

ORANGE : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

ROUGE : risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

A partir du niveau **Jaune** le Maire est alerté par la Préfecture. Il en informe ainsi la population concernée (l'impact est très faible pour IMPHY) et met en place une veille active.

A partir du niveau **ORANGE**, le poste de commandement communal peut être mis en place, et les dispositions particulières prévues au plan « ORSEC Inondation » départemental sont diligencées.

Les véhicules stationnés sur les parcelles inondables pourront être regroupés rue des Commes, sur le parking du Stade Pierre Joly (entre la Brigade de Gendarmerie et l'EHPAD Pierre Bérégovoy).

Des rues pourront être barrées et des zones enclavées. Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit les actions et les matériels pour assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement concerné.

Dans tous les cas, ne vous engagez pas, même à pied, sur une voie de circulation inondée sans la présence des secours.



PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures,

Obtenez des informations sur les hauteurs d'eau et sur le suivi de la crue :

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Le site délivre des bulletins d'informations par secteur géographique.

Des repères de crues historiques, placés à différents endroits de la commune, vous informent des hauteurs d'eau connues.

Après l'inondation :

- **AEREZ** les pièces de votre habitation et désinfectez-les si nécessaire,
- **NE RETABLISSEZ** l'électricité que si l'installation est complètement sèche,
- **CHAUFFEZ** dès que possible.

CONTACTEZ votre assureur et la Mairie



Rejoindre les étages



Couper les fluides



Ecoutez 104.0



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



Evitez de téléphoner



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE CLIMATIQUE



La tempête traduit la confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes. Elle engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses. On parle de tempête quand les vents atteignent 90 km/h.

Ce phénomène violent peut se manifester également par de très fortes précipitations comme dans la soirée du 5 septembre 2022, où la grêle s'est abattu lourdement sur la commune et les alentours.

La chute de matériaux, d'arbres, de lignes et poteaux électrique ou télécom, ou bien encore des inondations, des détériorations de toitures, peuvent avoir lieu.

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit les dispositifs d'accompagnement de la crise.

Les alertes météorologiques sont émises par Météo-France et relayées par la Préfecture. Pour IMPHY, elles concernent donc les vents violents, les orages, les pluies-inondations, les inondations, la neige-verglas, le grand froid et la canicule. Un code couleur précise l'intensité du phénomène et engage le niveau de vigilance nécessaire.

VERT : Pas de vigilance particulière

JAUNE : Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus

ORANGE : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus

ROUGE : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus



CANICULE

La canicule de 2003 a entraîné une surmortalité de la population dite « fragile ».

Le dispositif national et local de gestion d'une canicule repose sur un système de surveillance et d'alerte ainsi que sur la mobilisation des services publics et de professionnels des activités sociales et sanitaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dispose d'un registre de vigilance de personnes sensibles et isolées. Toute personne isolée, fragile, et/ou vulnérable, peut se faire inscrire sur ce registre pour être contactée en cas de crise.

Pendant l'épisode caniculaire :

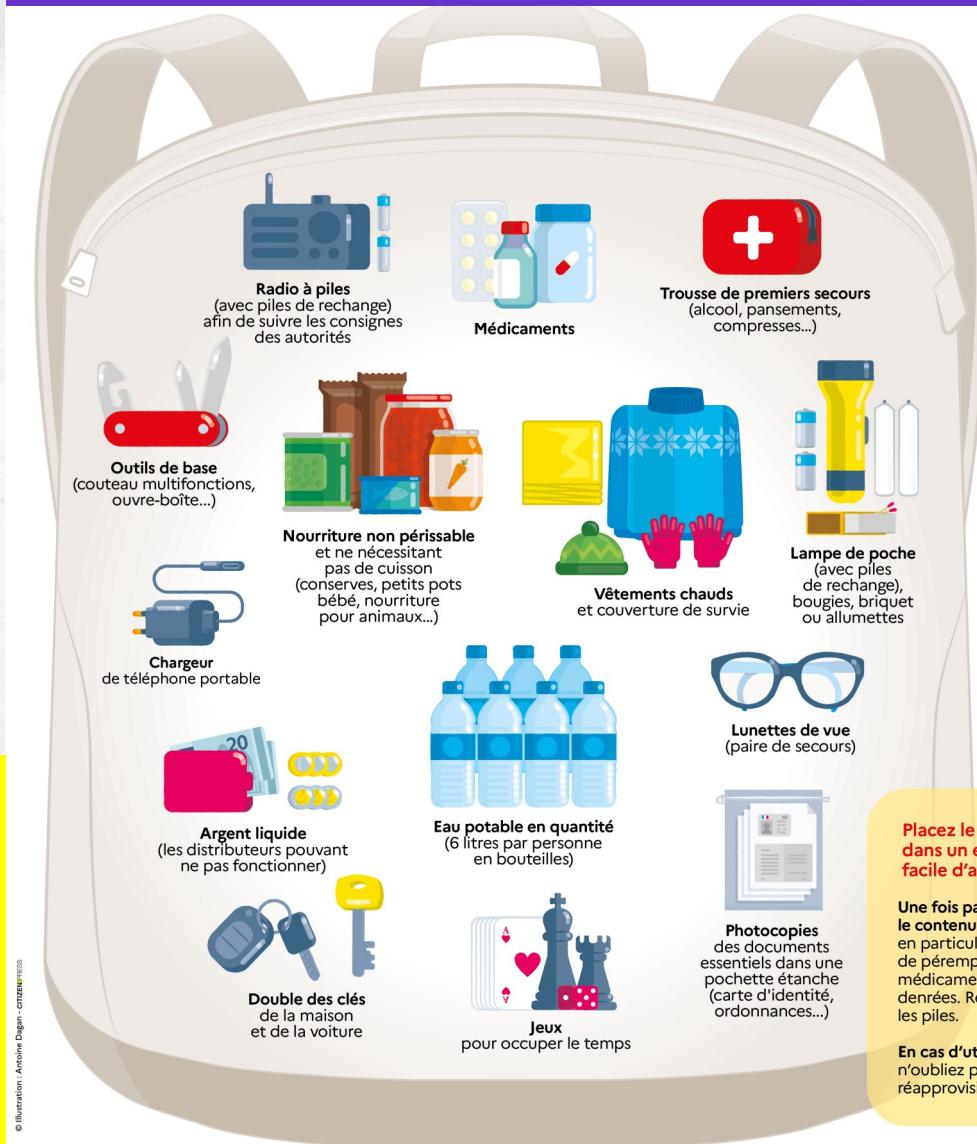
- ne sortez pas aux heures chaudes, et maintenez votre domicile au frais
- buvez de l'eau régulièrement.

FACE AUX RISQUES MAJEURS

PRÉPAREZ votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables.... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



LEXIQUE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



METTEZ-VOUS A L'ABRI dans un bâtiment en dur,
SI VOUS ETES DANS VOTRE VEHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible



FERMEZ portes et fenêtres



CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AERATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation



Écoutez la radio : France BLEU AUXERRE sur 104.0



REJOINDRE les étages



COUPEZ les fluides électricité, gaz



RESTEZ A L'ABRI, jusqu'à la fin de l'alerte, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PAS FUMER, NE PROVOQUER NI FLAMME NI ETINCELLE



N'APPROCHEZ PAS LES LIGNES AERIENNES électriques, téléphoniques, tombées à terre



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE



NE PAS TELEPHONER, sauf pour donner l'alerte



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

Écoutez la radio : France BLEU AUXERRE sur 104.0

Pour être alerté par SMS, mail, fax, ou appel téléphonique, inscrivez-vous sur : www.ville-imphy.fr

Restez informé par les réseaux sociaux de la ville



NUMEROS ET ADRESSES UTILES



SAPEURS - POMPIERS : **18 ou 112**

GENDARMERIE : **17**

SAMU : **15**

SOURD OU MALENTENDANT : **114**

CENTRE ANTI-POISON LYON : **04.72.11.69.11**

URGENCE ENEDIS : **09 726 750 58**

URGENCE GRDF : **0 800 47 33 33**

URGENCE ORANGE : **0 800 08 30 83**

URGENCE SIAE : **06.87.81.49.85**

MAIRIE

03.86.90.95.00
www.ville-imphy.fr

PREFECTURE

03.86.60.70.80
www.nievre.gouv.fr

METEO France

08.99.71.02.58
www.meteofrance.com

PORTAIL INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

www.risques.gouv.fr

CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS

www.prim.net

Carte de vigilance des crues :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Informations sur la reconnaissance des

Matières Dangereuses :

www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/transport_de_matieres_dangereuses.pdf

Dossier Départemental des Risques Majeurs :

www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Le-Document-departemental-des-risques-majeurs-DDRM/Le-Document-departemental-des-risques-majeurs-DDRM-de-la-Nievre